

RÉSOLUTION

# Crise du secteur culturel : *l'urgence d'agir*

RAPPORTEUR  
Vincent MOISSELIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté—Égalité—Fraternité

MAI 2023

  
**cese**  
Conseil économique  
social et  
environnemental

2023-011  
NOR : CESL1100011X  
Mardi 9 mai 2023

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026  
Séance du 9 mai 2023

---

## Crise du secteur culturel : *l'urgence d'agir*

Résolution du Conseil économique, social  
et environnemental sur proposition  
de la commission Éducation, culture  
et communication

---

Rapporteur :  
Vincent MOISSELIN

Question dont le Conseil économique, social  
et environnemental a été saisie par décision  
de son bureau en date du **X mai 2023 ??**  
en application de l'article 3 de l'ordonnance  
n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée  
portant loi organique relative au Conseil  
économique, social et environnemental.  
Le bureau a confié à la commission Éducation,  
culture et communication, la préparation  
d'une résolution, *Crise du secteur culturel :  
l'urgence d'agir*. La commission Éducation,  
culture et communication, présidée par  
M. Jean-Karl DESCHAMPS, a désigné  
M. Vincent MOISSELIN comme rapporteur.

# sommaire



# exposé des motifs

Que l'on écoute un morceau de musique ou la radio, qu'on lise un ouvrage, que l'on regarde un film ou une œuvre d'art, que l'on assiste à un spectacle, que l'on pratique en amateur, que l'on participe à des initiatives culturelles dans les territoires ... à chaque instant, la culture enrichit la vie de tous et toutes, au quotidien, sans qu'on en prenne toujours la mesure. Des artistes en sont les auteurs et autrices. Même si certaines de ses dimensions restent marquées par les déterminismes sociaux, la culture contribue à forger les identités de chacun ainsi qu'une identité commune pour bâtir une société inclusive, émancipatrice, démocratique et durable. Cette évidence est pourtant relativement ignorée par nombre de femmes et d'hommes politiques d'aujourd'hui qui renoncent à un discours général sur la culture et ont tendance à déléguer ce sujet à ses représentantes et représentants sectoriels : la ministre de la Culture pour l'État, les vice-présidents et adjoints pour les collectivités territoriales.

La crise sanitaire constitue une forme de référentiel de l'espace-temps – il y a l'avant, il y a l'après – et dans cet après, une nouvelle crise succède à la précédente – celle de l'inflation et de l'énergie. Elle révèle des dysfonctionnements anciens et souvent systémiques nécessitant une réponse globale. C'est ce que l'avis du CESE Pour un renouveau des politiques publiques de la culture<sup>1</sup> a déjà démontré avec des

---

<sup>1</sup> Voir l'état des lieux et les préconisations de l'avis *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture* dont le rapporteur est Claude Michel, avril 2014.

préconisations pour les dépasser, notamment par une loi d'orientation pour un véritable service public de la culture et de l'audiovisuel au service des citoyennes et des citoyens. Les difficultés actuelles du secteur culturel ne sont pas une conséquence directe de la crise sanitaire. Mais le cumul des crises porte en lui une menace très sérieuse. Alors que certains modèles sociaux et économiques du secteur étaient déjà contraints avant la crise sanitaire, ces derniers sont ressortis très fragilisés par les confinements et mesures sanitaires restrictives. Les difficultés économiques actuelles soulèvent la question de la pérennité de certains d'entre eux, menaçant la globalité du modèle culturel dans ce qu'il avait de bénéfique : diversité artistique, présence sur les territoires, adresse au plus grand nombre par des acteurs relevant du service public ou de la non-lucrativité.

Une des traces les plus palpables de l'après-crise sanitaire est cette crainte de voir resurgir le malheureux syndrome d'une culture « non essentielle » tant cette affirmation a porté le symbole d'une forme de mépris à l'égard de celles et ceux qui ont permis de passer le confinement sans trop de drames. Cette crainte a été très récemment réveillée par la menace de voir des festivals de l'été 2024 remis en cause en raison de l'organisation des JOP à Paris, position qui traduit la perception d'une opposition entre culture et sports, comme si ceux-ci étaient antinomiques.

Par cette résolution qui s'inscrit dans ses orientations stratégiques<sup>2</sup>, le CESE entend situer la question culturelle au cœur de toutes les politiques publiques et la sortir de son isolement sectoriel pour en faire un sujet commun, ce

commun qui fait société. Le CESE entend alerter le Gouvernement, le Parlement et l'ensemble des décideurs publics sur le risque d'un affaiblissement grave de la place de la culture dans la vie de nos concitoyens, sans doute indolore à son commencement, mais qui, à terme, peut provoquer une catastrophe majeure : celle d'une uniformisation des esprits par l'uniformisation des contenus ou des phénomènes de repli. Il y a urgence à agir, pour garantir la diversité des formes artistiques et pour lutter contre les phénomènes de reproduction sociale, les professionnelles, les professionnels et les citoyens engagés dans la culture le clament d'une voix forte et unie, sans être véritablement entendus. Le CESE espère, par cette résolution, contribuer à une prise de conscience en faveur d'une action rapide et résolue pour une politique culturelle renouvelée.

---

<sup>2</sup> Orientations stratégiques du Conseil économique, social et environnemental, Mandature 2021-2026.

## PARTIE 01

# Une accumulation de difficultés et de crises qui fragilisent tout un secteur

## A. La crise sanitaire et ses conséquences multiples

Depuis le premier confinement lié à la pandémie de Covid-19 en mars 2020, les périodes de fermeture des établissements culturels<sup>1</sup>, puis les protocoles spécifiques adoptés lors de leur réouverture progressive<sup>2</sup> ont considérablement ralenti l'activité artistique et économique du secteur culturel. En effet, ce dernier compte un grand nombre d'établissements et d'événements accueillant du public et s'est ainsi retrouvé très affecté par les restrictions sanitaires mises en place par le Gouvernement<sup>3</sup>. Les nombreuses phases d'ouverture-fermeture ou « *stop and go* », au cours des années 2020 et 2021, ont aggravé la situation par les incertitudes créées. Le Syndicat national du spectacle musical et de

variété (PRODISS) évalue ainsi les baisses de chiffre d'affaires à - 83 % en 2020 et à - 73 % en 2021<sup>4</sup>.

Or, si les aides publiques massives ont permis au secteur culturel d'éviter une crise majeure menaçant tous les écosystèmes, elles n'ont néanmoins pas profité à tous les acteurs du secteur de manière équitable. Tout d'abord, comme le rappelle le Sénat<sup>5</sup>, les artistes et les équipes artistiques ont été les premières victimes de la crise sanitaire dans le secteur de la création puisque la grande partie des aides de l'État a bénéficié aux structures et aux lieux de diffusion, malgré la mise en place de dispositifs de soutien dédiés aux artistes<sup>6</sup> et aux professionnels.

1 De la mi-mars à juin 2020, puis de novembre 2020 à mai 2021.

2 Jauges, couvre-feux, réservations obligatoires, distanciation entre visiteurs ou spectateurs, port du masque obligatoire, mise en place du passe sanitaire à partir du 21 juillet 2021, puis du passe vaccinal du 24 janvier 2022 au 14 mars 2022

3 C'est par exemple le cas de la fermeture des établissements culturels, des mesures d'interdiction des spectacles debout, des services de bar et de restauration, la limitation des grands rassemblements

à 2 000 personnes ou encore l'obligation de présenter un passe sanitaire qui a pu exclure les publics jeunes alors non vaccinés.

4 Contribution transmise par le Syndicat national du spectacle musical et de variété (PRODISS).

5 *Le secteur culturel au défi de la crise sanitaire*, rapport d'information du Sénat, novembre 2021.

6 Année blanche pour les intermittents, mise en place d'un fonds de professionnalisation ou encore mesures d'urgence mises en place par le Centre national des arts plastiques.

La situation a été particulièrement grave pour les artistes-auteurs qui « n'ont que peu bénéficié des aides »<sup>7</sup> par ailleurs peu adaptées à leurs spécificités et à la discontinuité de revenus. Le dispositif « monde nouveau », doté de 30 millions d'euros, a partiellement corrigé ces absences d'aides. Les opérateurs de service public (labels nationaux notamment) ont quant à eux développé une logique de solidarité active encouragée par le ministère de la Culture permettant de prendre en charge les annulations et sauvegardant économiquement les équipes artistiques.

La sortie de la crise sanitaire offre des perspectives différenciées selon les disciplines artistiques et modèles économiques concernés. Ainsi, comme l'a déclaré Mme Marie-Pia Bureau en audition<sup>8</sup>, s'agissant du spectacle vivant public, la crise arrive maintenant mais était sous-jacente depuis longtemps. Le modèle économique d'artiste-producteur et artiste-productrice est aujourd'hui interrogé dans un contexte de resserrement de la diffusion. Or, par ailleurs, depuis la fin de la pandémie, le retour du public a été lent. Il aura fallu attendre la saison 2022-2023 pour un retour quasi normal du public.

De même, s'agissant du cinéma, M. Richard Patry<sup>9</sup> a souligné que la crise sanitaire avait conduit à la fermeture des cinémas durant 300 jours et que 152 millions d'entrées avaient été réalisées en 2022 contre 213 millions avant la pandémie, 2019 ayant été une année exceptionnelle. Néanmoins,

contrairement à d'autres secteurs de création, le cinéma présente des perspectives d'évolution prometteuses, avec un retour, progressif, du public, y compris des plus jeunes<sup>10</sup>.

Concernant la filière du livre, celle-ci n'a subi que peu d'effet négatif de la crise sanitaire, contrairement à l'inquiétude des professionnelles et professionnels en début de crise. Malgré la fermeture des librairies – très rapidement réouvertes ! – le secteur a profité des confinements et a trouvé un puissant relais de diffusion dans la mise en œuvre du « click and collect ». Il a même été observé aux premiers jours du confinement, et alors que les services publics ont bénéficié d'un petit délai avant fermeture, d'une ruée des publics vers les équipements de lecture publique (médiathèques, etc.). Le retour à la lecture de la part de publics qui avaient pu s'en éloigner est sans doute la seule donnée véritablement positive des périodes de confinement.

Autre exemple, le spectacle occasionnel<sup>11</sup>, vecteur d'une activité professionnelle importante pour les artistes ne retrouve pas aujourd'hui une activité comparable à 2019. Marquée par une très forte saisonnalité – concentrée sur les périodes estivales – une attention doit être portée à ce secteur essentiellement animé par le milieu associatif.

7 Entretien de M. Christopher Miles, directeur général de la création artistique – 31 mars 2023.

8 Audition de Mme Marie-Pia Bureau, directrice de l'Office national de diffusion artistique, le 21 mars 2023.

9 Audition de MM. Richard Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français, Marc-Olivier Sebbag, délégué général, et Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles, le 21 mars 2023.

10 Les plateformes de VOD qui ont démultiplié leurs abonnés pendant les confinements, ne semblent pas à ce jour, nuire au retour des publics en salle mais au financement de la production cinématographique.

11 Entretien avec Mme Emilie Buttin, directrice du Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO), Pôle Emploi Services, mercredi 5 avril 2023.



## B. Une perte d'attractivité professionnelle et des métiers en tension

La mesure de l'emploi culturel peut être abordée de deux façons : soit à partir de la liste des professions culturelles<sup>12</sup>, soit à partir de celle des secteurs culturels<sup>13</sup>, quelle que soit la nature des emplois occupés au sein de ces secteurs. En 2019, 656 200 personnes exercent en France une profession culturelle au titre de leur emploi principal soit 2,4 % de l'emploi total et 730 800 personnes travaillent dans le secteur culturel dont 1 tiers dans le milieu associatif<sup>14</sup>, soit 2,7 % de l'emploi total<sup>15</sup>. Les deux approches se recoupent partiellement.

Comme l'a rappelé le CESE dans son avis *Les métiers en tension*<sup>16</sup>, les facteurs de rémunération, de conditions de travail mais aussi de représentation des professions tiennent une place majeure dans l'attractivité des métiers. Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a renforcé d'autres facteurs. Ainsi, la recherche de sens et de finalité au travail<sup>17</sup>, l'aspiration

de nombreux actifs et actives à un équilibre plus satisfaisant entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle et familiale, qui s'exprimaient déjà avant la crise sanitaire<sup>18</sup>, sont devenues plus prégnantes. Enfin, le niveau des rémunérations reconnu particulièrement bas par la Cour des comptes<sup>19</sup>, ne joue pas en la faveur du secteur culturel. -

Le recours massif et parfois abusif à des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) ou à temps partiel contribue à la précarité de l'emploi. Dans le secteur culturel, la part des contrats à durée limitée des salariés et salariées (cdd, vacations, emplois aidés...) est ainsi passée de 19 % à 29 % au cours de la période 1999-2019, contre 11 % à 15 % dans l'ensemble des professions salariées<sup>20</sup>. Cette évolution touche particulièrement les professions culturelles puisque la part de contrats à durée limitée y est deux fois plus élevée : elle concerne,

12 Artistes plasticiens (41 500), artiste de la musique et du chant (32 000), cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et du spectacle (42 200), journalistes et rédacteurs en chef (55 000), architectes (64 400), femmes et hommes, etc. Enquête emploi pour l'année 2019, Insee.

13 Patrimoine (57 400 personnes), livres et presse (132 300), spectacle vivant (107 000), audiovisuel/multimédia (116 400), etc. Enquête emploi pour l'année 2019, Insee.

14 Les Associations culturelles employeuses en France, décembre 2020, enquête OPALE.

15 Chiffres clés, statistiques de la culture – Fiche Emploi culturel – 2022, page 60. Enquête Emploi pour l'année 2018, Insee.

16 Les métiers en tension, avis du CESE dont le rapporteur est Pierre-Olivier Ruchenstain, page 15, janvier 2022.

17 Les métiers de la culture étaient originellement porteurs de sens, ce qu'ils ont partiellement perdu après la crise sanitaire.

18 Se reporter à ce propos à l'avis du CESE sur Les jeunes et l'avenir du travail dont les rapporteurs sont Dominique Castéra et Nicolas Gougain, pp. 47-62, mars 2019.

19 Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant. Rapport de la Cour des comptes, mai 2022.

20 Chiffres clés, statistiques de la culture – Fiche Emploi culturel – 2022, page 62. Enquête Emploi pour l'année 2019, Insee.

en 2019, 29 % des actifs et plus des deux tiers des artistes du spectacle<sup>21</sup>. L'emploi salarié à temps partiel est également plus répandu parmi les salariées et salariés des professions culturelles (24 %) que dans l'ensemble du salariat (18 %) et reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes. Ce temps partiel est bien souvent subi. Dans les arts visuels, les multiples statuts précaires des personnels coexistant avec la précarité des artistes auteurs plaident pour un travail de structuration de ce secteur.-

Ce manque d'attractivité du secteur culturel et les tensions sur certaines professions interrogent son modèle social et diminuent sa capacité à maintenir dans son champ des personnes maîtrisant les compétences professionnelles des métiers<sup>22</sup>. Les acteurs sociaux doivent prendre leurs responsabilités pour inverser cette tendance qui aura des conséquences sur la diversité de l'offre culturelle.

---

21 Ces derniers peuvent exercer sous le régime de l'intermittence qui vise à correspondre à la nature de leur activité lorsqu'elle est caractérisée par la succession de contrats courts.

22 Contribution écrite de la fédération CGT du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (24 mars 2023) aux travaux de la commission de l'Education, de la culture et de la communication.

## PARTIE 02

# Des modèles économiques fragilisés

## A. Par la rarefaction des finances publiques

Particulièrement affecté par les crises sanitaire, énergétique et l'inflation, le secteur de la culture a fait l'objet d'un soutien public conjoncturel important depuis 2020, pour protéger et soutenir la création et la diffusion, le patrimoine culturel et artistique, et permettre le retour des publics. Relativement stable jusqu'en 2020 (progression annuelle moyenne de 2017 à 2019 de 1,7 %), le budget du ministère de la Culture a connu une forte augmentation à partir de cette année-là mais il demeure toujours très inférieur à l'objectif de 1 % du budget de l'Etat<sup>23</sup>. Hormis l'année 2020 pendant laquelle les acteurs culturels ont bénéficié de mesures d'urgence et du plan de relance de l'économie française (+ 22 % des crédits exécutés en 2020), les crédits budgétaires ont progressé de 4 % en 2021 à 9 % en 2022 et 6 % en 2023, dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes (estimation +6,5 % en 2022)<sup>24</sup>. Différents crédits d'impôt participent du soutien public au secteur de la culture ; la menace récurrente qui

pèse sur eux à l'examen de chaque loi de finances crée un contexte peu favorable aux entreprises du secteur qui en bénéficient. Aussi souhaitables que soient ces efforts budgétaires du ministère de la Culture comme de l'ensemble des autres ministères qui contribuent à la politique culturelle de l'Etat, les professionnels et professionnelles du secteur constatent que cela a permis de protéger le secteur culturel temporairement. Les écoles nationales supérieures de l'enseignement culturel sont particulièrement impactées. Leur dotation sont également touchées, ne permettant pas aux étudiants et étudiantes de mener à bien leurs projets artistiques. Cependant, l'augmentation des aides publiques ne compense pas l'augmentation des dépenses contraintes impactées par l'inflation et la crise énergétique. L'augmentation en volume des financements publics serait alors limitée en particulier pour le secteur associatif. De plus, les principales augmentations de crédits budgétaires sont ciblées sur des mesures

<sup>23</sup> Le budget du ministère de la Culture représente 0,6 % du budget de l'État (<https://www.budget.gouv.fr/budget-etat/ministere>).

<sup>24</sup> Chiffres clés de la culture 2022. Département des études, de la prospective et des statistiques. Ministère de la Culture.

nouvelles telles que le Pass culture (+ 170 millions d'euros en 2022), et la part du budget du ministère de la Culture reste stable dans le budget général de l'État (0,6 %) à un niveau toujours inférieur à 1 %. Ces évolutions des financements publics s'inscrivent dans un écosystème, dont la compétence culturelle est partagée entre l'État et les collectivités territoriales et où celles-ci ont pris une place croissante dans le financement dédié à la culture. Ainsi, la Cour des comptes analyse que l'État n'est plus qu'un financeur « *minoritaire* »<sup>25</sup> dans certains secteurs culturels dont celui du spectacle vivant, en précisant que « *les collectivités locales apportent désormais près des trois quarts des financements du spectacle vivant* ». Par leurs interventions, les collectivités territoriales, en particulier les communes et intercommunalités, ont largement soutenu le développement culturel dans les territoires, par une densification et une diversification des structures culturelles mais aussi en termes de développement du spectacle vivant. Les dépenses culturelles portées principalement par les communes et intercommunalités (80 %) et, dans une moindre mesure, par les régions (12 %) et les départements (9 %) sont majoritairement consacrées au soutien à la création artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, éducation artistique et culturelle...), à la culture du quotidien, et notamment l'enseignement artistique et les pratiques artistiques et culturelles des amateurs et également (38 %) à la conservation et à la diffusion du patrimoine (musées,

archives, bibliothèques...). Aujourd'hui, les structures et les activités culturelles qui constituent une activité économique importante<sup>26</sup> dans les territoires pourraient être mises en difficulté par la baisse de ces financements publics, dans un contexte de baisse des dépenses publiques et de suppression de certaines recettes fiscales des collectivités territoriales. La baisse des dépenses culturelles a été entamée dès le début de la crise sanitaire en 2020<sup>27</sup> et pourrait se prolonger avec une baisse attendue de 10 à 20 % sur la base de notes de cadrages budgétaires envoyées par les collectivités aux directions des affaires culturelles<sup>28</sup>. Les collectivités territoriales sont amenées à faire des arbitrages budgétaires où la culture est de plus en plus fréquemment une variable d'ajustement.

Les baisses de dotations de l'État aux collectivités territoriales, les réformes fiscales successives<sup>29</sup>, la non-indexation sur l'inflation de la dotation globale de fonctionnement due par l'État aux collectivités territoriales, les transferts de compétences sans compensation de charges sont de nature à affaiblir les recettes des collectivités territoriales et pourraient amputer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques de soutien et de développement à la culture. D'ores et déjà des professionnels et des collectivités ont pris des dispositions en ce sens : fermeture de l'Opéra de Rouen pendant 6 semaines ou annulation de programmations à l'Opéra national du Rhin.

25 Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant. Rapport de la Cour des comptes, mai 2022.

26 Poids économique direct de la culture dans l'économie 2,2 % en 2020, en baisse depuis 2003. Ministère de la Culture.

27 Départements -18 %, communes -8 %, Intercommunalités -11 % : chiffres clés de la culture 2022.

Département des études, de la prospective et des statistiques. Ministère de la Culture.

28 L'horizon budgétaire s'obscurcit. Hélène Girard, 11 août 2022, La gazette.fr

29 Suppression d'impôts locaux telle que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2024 et la taxe d'habitation en 2023.

Des évolutions s'expliquent aussi par des choix politiques orientant différemment les financements publics et interpellant la liberté de création et de diffusion avec un risque d'uniformisation des contenus. Par exemple, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a diminué son intervention en 2022<sup>30</sup> pour des raisons de stratégie politique : plus de 140 subventions culturelles sur les 313 accordées, pour un montant supérieur à 4 millions d'euros, mettant en difficulté des associations, des festivals ou institutions<sup>31</sup> et rompant le partenariat avec les autres partenaires publics.

Le coup de frein déjà observé dans l'activité des opérateurs de service public provoquera des effets en cascade, notamment sur leurs missions mêmes : la perte de la diversité artistique arrive, les plus fragiles d'entre eux étant menacés de disparition<sup>32</sup>.

De même, l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle peut être affaibli par la réduction du nombre d'artistes programmés, par la réduction des budgets des collectivités et par le déploiement de la part collective du Pass culture qui incite les collectivités à réduire leurs dépenses en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Lors d'un entretien, M. Christopher Miles<sup>33</sup> a confirmé l'ensemble de ces données contextuelles, et insisté lui-même sur le triple effet ciseau (coupes budgétaires, inflation, augmentation des salaires) rendant nécessaire, selon ses mots, « *un choc de confiance* » afin de refonder un pacte avec l'ensemble des collectivités territoriales et acteurs locaux, notamment culturels.

30 Et s'apprête à poursuivre des baisses en 2023.

31 Le recul sans précédent de l'aide culturelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plus de 140 subventions sur 313 enregistrent une baisse, sans concertation préalable. Le Monde, Richard Schittly. 20 mai 2022.

32 A cet égard, le communiqué de presse du Syndicat national des musiques de création, rendu public le 16 mars dernier, symbolise le danger qui pointe.

33 Entretien avec M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, au ministère de la Culture, vendredi 31 mars 2023.

## B. Par les conséquences de la crise énergétique et de l'inflation

La crise énergétique actuelle et la reprise de l'inflation impactent grandement l'équilibre économique et le développement du secteur culturel. Tous les acteurs de ce secteur sont particulièrement touchés. Le projet de loi de finances 2023 anticipait, s'agissant des coûts énergétiques et pour les dépenses d'électricité du ministère de la Culture et de ses opérateurs, une évolution en 2023 allant de + 128 % selon une hypothèse médiane à + 285 % selon une hypothèse plus dégradée. La majoration des coûts est constatée sur les chantiers encadrés par l'État avec une progression par exemple de 75 % des coûts des métaux. Certains opérateurs publics à faibles ressources propres sont contraints de réduire leurs dépenses d'investissement de façon sensible (exemple -20 % pour la Bibliothèque nationale de France)<sup>34</sup>. Le surcoût des charges énergétiques pourrait induire dans le secteur de la création artistique une réduction des marges artistiques, soit la part des budgets dédiés à la création, pour des établissements subventionnés par l'État de l'ordre de 30 % en 2023 et 50 % en 2024<sup>35</sup>. Sans compensation substantielle par des financements publics, la fermeture temporaire de certains établissements publics pourrait en être la conséquence, faute de pouvoir produire des spectacles avec des impacts sur l'emploi. Les opérateurs privés lucratifs ou associatifs non lucratifs qui n'ont que la billetterie comme recettes sont eux aussi fragilisés.

La situation économique des festivals est particulièrement affectée par la hausse des coûts contraints qui interrogent sur l'avenir à court terme du spectacle vivant privé. L'enquête du syndicat ProdiSS auprès de ses festivals adhérents révèle une hausse généralisée des coûts de + 24 % en 2022 par rapport à l'année 2019<sup>36</sup>. Selon une étude interne de ce même syndicat, la hausse des coûts de l'énergie des salles de spectacle a été en moyenne concernant l'électricité de + 173 % et concernant le gaz de + 147 % entre 2019 et 2022<sup>37</sup>. L'explosion des cachets des artistes internationaux risque de fragiliser encore davantage le secteur des festivals des musiques actuelles.

Il en est ainsi des salles de cinéma dont la consommation d'énergie depuis le début de la crise peut représenter 15 à 25 % de leur chiffre d'affaires<sup>38</sup>, mais aussi des lieux de culture tels que des musées qui doivent chauffer et/ou climatiser et éclairer de grandes salles d'exposition. Les grands labels nationaux vont annoncer des déficits en 2023, ce qui constitue une alerte particulièrement significative quant à la gravité de la situation. Certains lieux privés ou publics ont d'ailleurs pris des mesures opportunes de sobriété énergétique (réduction de l'éclairage, baisse de la température, investissement dans des énergies alternatives...) pour réduire leur consommation d'énergie.

34 Rapport général sur le projet de loi de finances projet, tome III annexe 19, commission des finances, M. Jean-François Husson, rapporteur général. 17 novembre 2022.

35 *Ibid.*

36 Contribution du syndicat national du spectacle musical et de variété (PRODISS) pour la commission Education, culture et communication du CESE. Mars 2023.

37 Selon les cas et les contrats des augmentations de +870 % concernant les factures d'électricité et de + 706 % ont pu être constatés sur la même période.

38 M. Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), en audition au CESE le 21 mars 2023.

Cela reste pour beaucoup des économies marginales compte tenu de l'ampleur de la hausse des prix de l'énergie. Le chantier de la transition écologique permettra d'engager structurellement les établissements culturels dans des fonctionnements énergétiques sobres. D'autres

mesures plus radicales telles que la fermeture de lieux publics et la baisse de l'offre culturelle interrogent sur la réalisation de la mission de service public de ces lieux et sur la priorité donnée à la culture dans notre société.

### C. Par des événements ponctuels : le cas des Jeux olympiques et paralympiques 2024

Alors que la période estivale est celle qui concentre le plus grand nombre d'événements culturels dont les festivals, la tenue des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) durant l'été 2024 devrait fragiliser le maintien de certains événements ou leur organisation dans leur format habituel. Le CESE regrette l'incapacité de la France à faire vivre en même temps les JOP 2024 et les activités culturelles estivales.

La programmation des événements culturels estivaux est d'abord menacée en matière de ressources humaines, techniques et sécuritaires. En effet, alors que le secteur culturel rencontre de réelles difficultés de recrutement sur certains métiers, les JOP risquent de capter une très grande partie des techniciens et techniciennes, à l'appui de rémunérations plus avantageuses. Par ailleurs, le risque de carence en moyens humains pourrait se conjuguer avec un risque d'insuffisance de matériel technique. Cet effet de captation des énergies bénévoles est d'autant plus manifeste que le comité d'organisation des jeux ambitionne de recruter près de 45 000 volontaires,

profitant en cela d'une attractivité et d'une force de communication dont ne peuvent se prévaloir les activités culturelles.

Les Jeux se dérouleront, pour partie, dans les stades et les Arénas. Or, les spectacles et concerts habituellement programmés l'été le sont dans les lieux précités et ce, tant à Paris que dans les autres grandes villes françaises<sup>39</sup>.

L'annonce par le ministre de l'Intérieur, de l'impossibilité de sécuriser la tenue des festivals à l'été 2024, sans aucune concertation préalable avec les représentantes et représentants du secteur, a réactivé le sentiment d'une culture non essentielle. La mobilisation des élus locaux<sup>40</sup>, des professionnels et de tout le secteur associatif, a permis de remettre en cause cette annonce et de rechercher des solutions négociées mais seulement pour les plus gros d'entre eux ou ceux réunissant moins de 1 500 personnes. Cela fait peser une interrogation majeure sur la tenue effective de tous les événements qui pourront se voir annulés en dernière minute.

<sup>39</sup> Les stades de Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Etienne, Nice et Marseille seront mobilisés en parallèle au Stade de France et à Paris La Défense Arena.

<sup>40</sup> La FNCC a lancé un appel très largement signé et relayé par la presse (JDD).

# Des grands enjeux à saisir

## A. Des pratiques culturelles en cours de transformation

En cinquante ans, la culture a pris une place croissante dans le quotidien des Français et Françaises, en particulier l'écoute de musique et les pratiques audiovisuelles, et en une décennie, les pratiques culturelles numériques se sont considérablement développées.

La trajectoire culturelle des baby-boomers (nés entre 1945 et 1954)<sup>41</sup> apparaît comme un facteur structurant du paysage culturel français des cinquante dernières années. Cette génération, importante en nombre d'individus, se distingue en effet par des comportements culturels particulièrement développés. Mais avec le vieillissement de cette génération et la moindre fréquence de ces pratiques au sein des générations suivantes, la participation à certaines activités culturelles s'érode.

« *Prolongeant un mouvement observé dès le début des années 1990, la lecture de livres diminue durablement au sein de la population ; les publics de la musique classique peinent à se renouveler et un risque d'affaiblissement de la fréquentation des sites patrimoniaux (musée, exposition ou monument historique) apparaît dans les dix dernières années* »<sup>42</sup>. Si les 18-30 ans lisent et se

rendent moins dans des lieux culturels que les baby-boomers, elles et ils ont néanmoins des pratiques culturelles plus diversifiées.

La dernière décennie<sup>43</sup> a vu la montée en puissance des usages culturels numériques (plateformes de streaming musical et de vidéos en ligne, réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.) qui se sont massifiés au sein de la population française. Cette montée en puissance redéfinit profondément le paysage culturel des générations les plus récentes pour lesquelles ces usages numériques sont devenus majoritaires dans leur quotidien. Ceci appelle à refaire de la médiation culturelle et de la valorisation des pratiques artistiques des enjeux centraux des politiques de démocratisation de la culture. Le développement de l'intelligence artificielle nécessitera également d'en mesurer les effets, sans négliger les enjeux de rémunération des auteurs et autrices dans tous les processus créatifs.

Enfin, l'explosion des usages numériques culturels n'est pas sans conséquences écologiques. Dans l'ouvrage *Décarboner la culture*<sup>44</sup>, des universitaires dénoncent « l'idée selon laquelle le numérique

41 Cette classe d'âge est retenue dans la publication *Cinquante ans de pratiques culturelles en France* Philippe Lombardo et Loup Wolff, Culture Etudes, ministère de la Culture, 2020-2.

42 *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Philippe Lombardo et Loup Wolff, Culture Etudes, ministère de la Culture, 2020-2, page 4.

43 Il s'agit de la décennie : 2008-2018, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France ?* Philippe Lombardo et Loup Wolff, Culture Etudes, ministère de la Culture, 2020-2.

44 *Décarboner la culture* – David Irlé, Anaïs Roesch, Samuel Valensi – PUG UGA éditions.



*pourrait massivement se substituer au présentiel (...). D'ores et déjà, près de 4 % des émissions de GES proviennent du secteur numérique. (...) C'est le visionnage des vidéos qui représente désormais 60 % de la bande passante du web ».*

Depuis la mi-mars 2022, l'accès aux lieux culturels n'est plus conditionné par la présentation d'un passe vaccinal ou sanitaire, ni par le port du masque ou des restrictions de jauges. Mais la crise sanitaire a introduit des changements d'habitudes dans certains domaines de la vie économique et sociale, dont quelques-uns peuvent constituer des facteurs susceptibles de limiter la fréquentation des lieux culturels<sup>45</sup>. Parmi ces évolutions sociétales figurent notamment le télétravail ou le développement de nouvelles habitudes de loisirs numériques. Ainsi 49 % des personnes télétravaillant, totalement ou partiellement, estiment qu'avec le télétravail à domicile, elles ont moins l'occasion de fréquenter des lieux culturels<sup>46</sup>. De même, 44 % des personnes interrogées déclarent avoir l'habitude d'utiliser des moyens numériques pour accéder aux contenus culturels (films, expos, concerts...). La crainte d'une substitution possible des pratiques de sorties par les pratiques numériques culturelles

demeure qu'une éventualité même si l'histoire a toujours démontré le contraire. Lors de son audition<sup>47</sup>, Mme Marie-Pia Bureau a également souligné le moindre recours aux abonnements des lieux de diffusion, les personnes préférant se décider au dernier moment pour aller voir tel spectacle ou telle exposition<sup>48</sup>. Ce nouveau comportement amoindrit la vision budgétaire de certains établissements culturels, notamment privés pour lesquels la recette de billetterie est la seule ressource. Par ailleurs, lors d'un entretien, M. Nicolas Georges<sup>49</sup> a fait part du fait que seulement 30 % des établissements de lecture publique avaient retrouvé une fréquentation équivalente à celle de 2019, décrivant ainsi une perte de public importante alors même que les médiathèques ont profondément fait évoluer leurs missions au service des publics.

Par ailleurs, des craintes de plus en plus fréquentes se font jour relatives aux atteintes à la liberté de création et de programmation, soit du fait d'élus locaux qui interviennent directement dans les choix de programmation, soit du fait de citoyennes et de citoyens qui les contestent également. L'instrumentalisation politique de la question culturelle crée un climat délétère. Ces situations ne sont pas sans inquiéter les professionnelles

45 Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19, Jörg Müller et Amandine Schreiber, Culture-Etudes 2022-6, ministère de la Culture, page 6.

46 Une baisse des pratiques culturelles appelée à durer ? CRÉDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, janvier 2022, du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022, rapport détaillé, page 7.

47 Audition de Mme Marie-Pia Bureau, directrice de l'Office national de diffusion artistique, le 21 mars 2023.

48 Les annulations de spectacles et pratiques de non-remboursement des billets en est probablement la cause principale.

49 Entretien avec M. Nicolas GEORGES, directeur chargé du livre et de la lecture, à la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture, jeudi 30 mars 2023.

et professionnels dans la mesure où des risques d'autocensure se développent. Cette question, largement documentée par l'Observatoire de la liberté de la création, nécessiterait une réponse politique adaptée à la gravité de la mise en cause pour réaffirmer les libertés culturelles<sup>50</sup>.

Enfin, on peut craindre que la situation économique entrave également les sorties et les pratiques culturelles, notamment celles des demandeurs d'emploi (50 %) et des catégories les plus modestes (43 %) <sup>51</sup>, déjà confrontés à des difficultés d'accès aux enseignements et pratiques artistiques. L'inflation croissante et le contexte de la hausse du prix des carburants ont un effet notable sur les déplacements. « Une inflation qui

*pèse sur leur moral [des ménages] et qui les pousse à réduire leurs dépenses, notamment celles de vacances et de loisirs, premier poste touché lorsqu'[ils] doivent s'imposer des restrictions budgétaires<sup>52</sup> ».*

Se pose également la question d'un accès à la culture pour tous et toutes. En effet, l'éloignement géographique, le sentiment du « *ce n'est pas pour moi* », le coût et les problématiques d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont autant de freins. Les politiques en faveur d'une médiation culturelle pour tous et toutes et notamment les plus jeunes demeurent absolument essentielles.

## B. La culture face aux enjeux de la transition écologique

Les professionnelles et professionnels du secteur ont aujourd'hui conscience de la nécessaire accélération de la transition écologique de leurs modèles économiques respectifs. C'est bien dans ce sens que les acteurs sociaux ont mis en place des plans de formation professionnelle liés aux questions environnementales. Le ministère de la Culture a annoncé pour 2023 la mise en œuvre d'une feuille de route ministérielle. L'ensemble des actrices et acteurs de la culture prennent conscience de leur rôle dans la transformation des imaginaires en lien avec les enjeux de transition écologique.

Le secteur culturel s'engage vigoureusement pour opérer sa transition vers un modèle de développement durable tant sur les modes de création, de production, d'emploi mais également s'agissant des modes de diffusion des œuvres et d'adresse au public. Le secteur dépend encore très fortement des énergies fossiles, notamment pour la mobilité des artistes et surtout des publics, l'usage des bâtiments et le recours au numérique. Des solutions existent qu'il faudra financer. Par exemple, la Fédération nationale des cinémas français<sup>53</sup> a rappelé, dans son audition, que les cinémas, gros

50 LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, avis du CESE dont les rapporteurs sont Mme Claire Gibault et Claude Michel, juin 2015.

51 Une baisse des pratiques culturelles appelée à durer ? CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, janvier 2022, du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022, rapport détaillé, page 20.

52 Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19, Jörg Müller et Amandine Schreiber, Culture-Etudes 2022-6, ministère de la Culture, page 7.

53 Audition de MM. Richard Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français, Marc-Olivier Sebbag, délégué général, et Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles, le 21 mars 2023.

consommateurs d'électricité, avaient vu, à l'hiver 2022, leurs factures d'énergie représenter jusqu'à 25 % de leurs chiffres d'affaires contre 5 à 7 % avant la crise. La Fédération a alors témoigné d'une réelle prise de conscience des propriétaires des salles de cinéma, avec la rénovation ou la construction de salles plus respectueuses de l'environnement. Cette prise de conscience implique un investissement de près de 400 millions d'euros, notamment pour l'achat de matériel de projection moins énergivore.

De même, en audition, Mme Marie-Pia Bureau<sup>54</sup> a évoqué l'action du groupe, ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables, qui a travaillé sur un calculateur carbone destiné aux structures du spectacle vivant (compagnies, lieux, festivals) et à leurs activités diverses (création, production, diffusion notamment). Mme Bureau a également annoncé que l'Office national de diffusion artistique (ONDA) prévoyait désormais de conditionner ses soutiens aux tournées raisonnées en parallèle à des mesures de coopération entre les structures du spectacle vivant. Des initiatives individuelles des opérateurs, aux mesures plus systémiques des politiques publiques, le mouvement est enclenché.

Enfin comme le souligne le rapport *Décarbonons la Culture !*<sup>55</sup>, « si le secteur de la culture peut transformer nos imaginaires, il peut aussi transformer directement le réel : la culture peut contribuer, dès aujourd'hui, à la transition d'autres secteurs comme l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la mobilité, le numérique. Son lien étroit et majeur avec ces secteurs, dont elle dépend et qui interagissent avec elle, constitue une capacité : celle de devenir un moteur de la transition. Ce rôle lui appartient tout autant que sa propension à construire nos imaginaires et à changer notre vision du monde ». Il faut dès lors soutenir les artistes et tous les acteurs culturels afin qu'ils et elles puissent impulser et accompagner les mutations en cours et aider la société y compris le secteur culturel à les vivre comme une opportunité de se réinventer, et non pas simplement comme une contrainte.

<sup>54</sup> Audition de Mme Marie-Pia Bureau, directrice de l'Office national de diffusion artistique, le 21 mars 2023.

<sup>55</sup> *Décarbonons la culture !*, rapport de l'association française The Shift Project, novembre 2021, page 7.



# conclusion

Cette résolution n'a pas pu traiter de tous les sujets que la culture embrasse, et tel n'était pas son but. Il s'agissait davantage de rendre visibles les alertes qui s'expriment, les différences notoires qui s'observent mais qui toutes convergent vers l'urgence d'agir. Les politiques des petits dispositifs ne sont plus adaptées et c'est une approche globale qui seule permettra de prendre le sujet dans toutes ses dimensions.

*« La crise (sanitaire) a mis en lumière le fort attachement des Français aux pratiques et aux lieux culturels. (...) Les lieux de culture participent au dynamisme des territoires et contribuent positivement au bien-être des individus.*

*L'absence de prise en compte de ce type d'effets explique la sous-estimation de la contribution de la culture à la richesse nationale ». On ne saurait mieux résumer l'ampleur du diagnostic réalisé par le conseil d'analyse économique dans une note datant de février 2022<sup>56</sup>.*

Le révélateur le plus évident de cette difficulté à agir de la part des pouvoirs publics en général réside manifestement dans l'absence d'une parole politique sur le destin culturel de notre pays. Le discours politique évite l'art. Un nombre significatif de responsables politiques ne sont plus en relation avec les artistes, les intellectuels, les créateurs, femmes et hommes. Ils les craignent même parfois.

56 CAE – février 2022 – Olivier Alexandre, Yann Algan, Françoise Benhamou.

Or, l'ambition d'une politique culturelle ne peut pas se passer des mots qui la définissent ni des personnes qui la portent ! Sans parole, pas d'ambition. Le CESE, par cette résolution, affirme la nécessité de parler de la culture et d'en faire un sujet de notre débat public.

La politique culturelle a besoin d'un choc de confiance dans la relation dégradée que l'État entretient avec les collectivités territoriales – et le monde culturel en général – depuis plus de 5 ans et dont la culture souffre réellement alors que la qualité et la diversité de la création artistique constituent un atout et une richesse exceptionnels pour notre pays.

Le CESE pense que la culture est un outil au service de la sortie de crise. Le ministère de la Culture doit en rester le pivot et cette politique devrait être clairement interministérielle.

Comme l'éducation, la culture est un pilier de la démocratie, un élément fondateur de notre pacte républicain qui sans elle se délite. C'est un élément essentiel de l'émancipation des individus. Il y a une urgence à agir pour que le tissu culturel et artistique ne disparaisse pas à très court terme. L'année 2023 est cruciale à cet égard. Il n'est plus temps d'attendre.

# Déclarations des groupes

**Agir autrement pour  
l'innovation sociale  
et environnementale**





# Scrutin

**Scrutin sur l'ensemble de la résolution.  
Le CESE a adopté.**

**Nombre de votantes  
et de votants : 122**

**Pour : 122**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Ont voté pour

GROUPE	COMPOSITION



# Annexes

## 1 Composition de la commission/délégation Xxxxxx à la date du vote

**Président/Présidente**

Xxxx

## 2

## Listes des personnes auditionnées et rencontrées

Xxxx

**M. Xxx,**  
Fonction

**M. Xxx,**  
Fonction

**M. Xxx,**  
Fonction

Xxxx

Xxxx

## 3

## Bibliographie

**ADEME**

Eqinov Demand Side Management, *Étude et analyse de l'impact des certificats d'économies d'énergie (CEE) sur les projets d'efficacité énergétique en industrie*, 2020 [Étude et analyse de l'impact des certificats d'économies d'énergie \(CEE\) sur les projets d'efficacité énergétique en industrie - La librairie ADEME](#)

**AEF Info**

Sabrina Dourlens, « Reporting de durabilité : l'Efrag soumet sa proposition de normes à la Commission européenne », Dépêche n° 682564, 21 novembre 2022 [Reporting de durabilité : l'Efrag soumet sa proposition de normes à... \(aefinfo.fr\)](#)

# 4

## Table des sigles

- ADEME Agence de l'environnement  
et de la maîtrise de l'énergie
- AMF Autorité des marchés financiers



# Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

lecese.fr



## Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15<sup>e</sup>, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230011-000523 - Dépôt légal : mai 2023 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Éléna  
75 775 Paris Cedex 16  
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Les éditions des*  
**Journaux officiels**

N° 41123-0011

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167383-0



9 782111 673830